



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

TGV

Question écrite n° 56999

Texte de la question

M. Jean-Patrick Gille appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les retards répétés depuis début 2009 des trains sur la ligne de TGV Tours-Paris. Un nombre important de Tourangeaux ont besoin de cette ligne comme véritable outil de travail. Ces retards concernent de nombreuses arrivées professionnelles de voyageurs, ce qui les met en difficulté pour rejoindre à des horaires raisonnables leur lieu de travail sur Paris et son agglomération. La fréquence des retards remplaçant la fréquence de la régularité, de plus en plus d'usagers craignent pour leur emploi, notamment dans notre contexte de crise. En effet, un retardataire régulier est, il le comprendra aisément, rarement apprécié par son employeur. De plus, ces retards engendrent des pertes de marchés pour un certain nombre d'entrepreneurs tourangeaux qui ne peuvent alors honorer leur rendez-vous commerciaux. Enfin, alors qu'il souhaite, comme il l'indiquait le 27 mai dernier à l'Assemblée nationale, que « les usagers puissent constater, au cours des prochains mois les effets positifs des mesures engagées par la SNCF et par RFF », les difficultés demeurent. Ainsi, eu égard au coût annuel élevé de l'abonnement, de véritables indemnisations pourraient être instaurées à destination des victimes de ces retards. Face à ces dysfonctionnements graves de service, il souhaite savoir ce qu'il compte entreprendre afin de remédier urgemment à cette situation dont les conséquences sont lourdement pénalisantes pour les voyageurs.

Texte de la réponse

La SNCF a augmenté en 2009 le prix des abonnements forfaitaires TGV de 3,5 %. Ceci représente des majorations annuelles de 16,40 euros pour les abonnés ayant une ancienneté d'un an et de 14,90 euros pour les abonnés ayant une ancienneté de deux ans et plus. Cette augmentation doit permettre à la SNCF de financer les investissements conséquents pour le matériel roulant. Il convient toutefois de noter que la réduction liée à l'abonnement représente 65 % du tarif normal. Une étude récente des politiques tarifaires appliquées aux voyageurs dans dix pays européens a montré que les prix français étaient parmi les moins élevés. La France est l'un des pays où, rapportés au salaire médian, les tarifs du transport ferroviaire sont les plus compétitifs, en particulier sur le réseau des lignes à grande vitesse. Par ailleurs, le taux de régularité des trains au cours de l'année 2008, en heure de pointe, a été supérieur à 93 %. La circulation des TGV Paris-Tours a subi début 2009 les effets de conditions météorologiques dégradées qui ont conduit à des taux de régularité inférieurs à 90 % en janvier et mars. Depuis lors, le taux de régularité remonte pour atteindre 90,9 % sur neuf mois, même si des incidents techniques survenus le 1er juillet et la première quinzaine de septembre ont entraîné un retard cumulé élevé des circulations. À cet égard, les clients ayant subi un retard de plus d'une demi-heure ont bénéficié d'une compensation sous forme de bon voyage d'une valeur de 33 % du prix du billet. La SNCF et les pouvoirs publics sont mobilisés pour améliorer la régularité du service à la clientèle de la ligne TGV Paris-Tours. Dans ce cadre, la SNCF rencontrera régulièrement l'association des abonnés SNCF Tours-Paris, afin de dresser un état des lieux et de procéder au suivi de la régularité des trains.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Patrick Gille](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56999

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 4 août 2009, page 7629

Réponse publiée le : 8 décembre 2009, page 11810